Réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 21 mars 2024

Département de la Seine-Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton de Mont-Saint-Aignan

Délibération n° 2024-07

Objet

Convention de groupement Ville-CCAS pour le contrat d'assurance de la flotte automobile

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Déville lès Rouen, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAMBIER.

Etaient présents : Messieurs GAMBIER, CHEVAL, GUILLET Mesdames BOUTIGNY, DELOIGNON, GERVAIS, MARUITTE, MAUPU, NICOLLE.

Etaient absents excusés : Madame COLIN ayant donné pouvoir à Monsieur GAMBIER, Madame VIDARD ayant donné pouvoir à Madame BOUTIGNY, Monsieur NONIN.

Assistaient également à la réunion :
Madame RAVILLY, Directrice du C.C.A.S
Madame BURETTE, Agent du C.C.A.S.

Date de convocation : le 13 mars 2024

Madame BURETTE a été nommée secrétaire de séance.

Dans le cadre de la remise en concurrence des contrats d'assurances pour la flotte automobile, il est proposé une convention entre la Ville et le CCAS afin que la Ville soit le coordonnateur du groupement de commandes, le CCAS étant concerné par ces marchés.

Le CCAS ne disposant pas de moyens matériels et humains suffisants pour la passation de ce type de marché public, il est proposé de mettre en place ce groupement de commandes et ainsi permettre de réaliser des économies d'échelle.

En séance du Conseil Municipal du 28 mars 2024, il sera proposé une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer cette convention de groupement de commandes avec le CCAS.

Le Conseil d'Administration, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes entre la Ville et le CCAS.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

C.C.A.S de DÉVILLE lès ROUEN 76250 Seine-Maritime

Dominique Gambier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600120-20240321-DELIB2024-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2024